



ECOLE COMMUNALES D'ANDERLECHT

PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Régime linguistique français

## PROJET EDUCATIF

L'Ecole Communale d'Anderlecht, officielle, neutre, subventionnée, se veut un lieu de vie épanouissant, où l'Enfant sera guidé dans sa découverte progressive d'une Société humaniste et démocratique.

Ouverte à tous, elle privilégie les relations humaines, crée des liens sociaux harmonieux et encourage les différents partenaires à s'impliquer dans la responsabilité pédagogique.

« Ecole de la Réussite », elle met en œuvre des actions de discrimination positive et développe grâce à des outils de qualité, les « savoir-être » indispensables à la formation du futur citoyen responsable.

Attentive à promouvoir la créativité, l'esprit critique et l'autonomie, l'Ecole Communale d'Anderlecht, par la pratique d'une pédagogie dynamique et prospective, affirme sa volonté de favoriser l'ouverture sur l'environnement culturel et social.

L'Ecole Communale d'Anderlecht adhère à la « Charte de l'Enseignement officiel » et au décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté française.

## PROJET PEDAGOGIQUE

Conformément au Décret du 24 juillet 1997,  
Vu la Charte de l'Enseignement officiel,  
Vu son Projet éducatif,

Le Pouvoir Organisateur de l'Enseignement communal d'Anderlecht définit ainsi son « projet pédagogique ».

*L'école se veut un lieu de vie épanouissant dans lequel :*

- l'élève est placé au ventre de l'action pédagogique,
- l'accent est mis sur la réussite,
- l'effort est valorisé

*L'école est un lieu d'ouverture par :*

- la qualité de l'accueil réservé aux parents et aux élèves,
- la mise en œuvre de pratiques visant l'intégration de chacun en son sein.

*L'école consciente de sa mission pédagogique :*

- favorise la concertation entre tous les acteurs de la communauté éducative,
- donne à chacun la possibilité d'assumer la responsabilité qui lui incombe,
- identifie les besoins en formation des enseignants et soutient les initiatives prises dans ce domaine.

Pour aider l'élève à acquérir les compétences nécessaires à la construction autonome de ses savoirs cognitifs, de ses savoir-faire et de ses savoir-être, et dans une perspective d'éducation globale, l'Ecole, par l'action de l'équipe éducative, et plus particulièrement de ses enseignants :

*Applique des méthodes qui :*

- donnent du sens aux apprentissages,
- différencient les stratégies d'enseignement,
- placent l'évaluation dans un processus de régulation de l'apprentissage,
- assurent le développement continu des compétences de chacun tout au long de sa scolarité,
- permettent la construction de concepts à partir de la pratique.

*Privilégie une pédagogie qui :*

- assure l'appropriation de contenus d'apprentissages de qualité en adéquation avec les socles de compétences,
- envisage l'ensemble des savoirs dans leur dimension transversale et disciplinaire,
- suscite les activités de découverte, de production et de création.

*S'insère dans son environnement en incluant dans la formation de l'élève :*

- des activités culturelles, artistiques, psychomotrices et sportives,
- l'éducation à la santé et à l'hygiène,
- une sensibilisation aux problèmes écologiques,
- une approche des technologies nouvelles.

*Conduit l'élève à la citoyenneté responsable en :*

- le rendant disponible à l'information, à son interprétation et à sa critique, dans un esprit libre examinateur,
- lui apprenant à développer une vision personnelle, à défendre et à soutenir ses idées dans le respect du point de vue d'autrui,
- favorisant la solidarité et la coopération,
- l'initiant au fonctionnement de la société démocratique.